

## RISQUE ROUTIER

### Fiche risque technicien du spectacle n°13

#### De quoi s'agit-il ?

**C'est un risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un salarié lors d'un trajet domicile-travail ou lors d'une mission pour le compte de son entreprise.**

C'est un risque dont les conséquences peuvent être très importantes pour le salarié, pour l'employeur et/ou pour les autres.

#### Quels sont les métiers exposés ?

Les salariés utilisant un véhicule dans le cadre professionnel ou pour se rendre à leur travail sont exposés à ce risque, quel que soit leur métier.

#### Que dit la réglementation ?

Voici quelques références au Code du travail, vous pouvez le retrouver sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

- **Affections médicales incompatibles avec le permis de conduire** : Arrêté du 28 mars 2022
- **Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route** : Réglementation CEE n°3821/85 du conseil du 20 décembre 1985 modifié
- **Obligation de respecter le Code de la route** : Article L 121-1 du Code de la route
- **Définition de l'accident de trajet** : Article L 411-2 du Code de la sécurité sociale

## Fiche risque technicien du spectacle n°13

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?	Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?
<b>Thèmes transversaux :</b>	
<p><b>Organisation du travail :</b> contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, charge mentale (vigilance, concentration accrue...) travail de nuit, défaut de communication, recours systématique à l'utilisation de véhicules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les déplacements en véhicule : envoi du matériel par transporteur, choix d'un autre mode de transport, privilégier la visioconférence, internet,</li> <li>• Organiser la formation professionnelle,</li> <li>• Mettre en place des moyens de communication (contact référent...)</li> </ul>
<p><b>Équipement de protection :</b> absence d'équipement de protection collective (cônes de signalisation, triangle, éthylotest) et individuelle (ceinture, gilet), équipement inadapté, inopérant, mauvaise utilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un bon entretien et la vérification périodique des équipements de protection</li> <li>• Privilégier les EPC aux EPI.</li> </ul>
<p><b>Environnement :</b> bruit, conditions météorologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les conditions météorologiques (réorganiser les déplacements en cas de météo difficile).</li> </ul>
<p><b>Information, formation du personnel :</b> absence, lacunaire (formations obligatoires selon l'activité : FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire), FCOS (Formation Continue Obligatoire de Sécurité)), protocole de sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et sensibiliser les salariés aux risques liés à la route. FIMO et/ou FCOS selon le cas.</li> </ul>
<b>Thèmes spécifiques</b>	
<p><b>Véhicule :</b> absence ou mauvais entretien du véhicule utilisé, véhicule inadapté, mal aménagé...</p>	<p><b>Organisationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulièrement les véhicules et réaliser les contrôles techniques obligatoires (établir un carnet de bord et de suivi d'entretien), vérifier l'assurance et le permis y compris pour l'utilisation du véhicule personnel</li> <li>• Réparer immédiatement le véhicule en cas de défaillance,</li> <li>• Choisir un véhicule en bon état</li> <li>• Choisir un véhicule approprié (capacité et puissance nécessaires, échanger avec le fournisseur ou le loueur...)</li> <li>• Aménager le véhicule et l'équiper selon les besoins : séparation entre le chargement et l'habitacle, arrimage des charges (instruments, matériel de sonorisation...)</li> </ul> <p><b>Techniques – EPC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les véhicules équipés d'appareils de contrôle : limiteur de vitesse chronotachygraphe (appareil électronique, enregistreur de vitesse, de temps de conduite et d'activité) radar de recul, émoïn de surcharge, etc.</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation</b></p>
<p><b>Circulation :</b> absence de visibilité, passage étroit, encombré, zone de manœuvre exigüe, vitesse excessive, absence de reconnaissance du trajet, du réseau routier.</p>	<p><b>Organisationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les déplacements le plus en amont possible : organiser le temps de conduite, de pause,</li> <li>• Communiquer une fiche itinéraire aux salariés</li> <li>• Privilégier la location de véhicule sur place,</li> <li>• Instaurer un protocole de communication : téléphoner à l'arrêt uniquement, enregistrer un message d'accueil sur la messagerie, ...</li> <li>• Mettre à disposition des éthylotests,</li> </ul> <p><b>Techniques – EPC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les véhicules équipés d'appareils de contrôle : limiteur de vitesse, radar de recul, témoin de surcharge, etc.</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation</b></p>

**Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail**